



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Approbation de l'avenant à la convention en vue de l'octroi d'une subvention sur fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement d'investissements prévus au centre social

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur Del Moro Alain ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/01/AVR/09 en date du 9 avril 2021 portant approbation d'une convention en vue de l'octroi d'une subvention de la Caisse d'allocations familiales au bénéfice de la ville pour le financement d'investissements prévus au centre social ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 février 2025 ;

Considérant que depuis le 1er mars 2021, la Ville de Bastia, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), assure la gestion du centre social de Paese Novu. Les locaux considérés ont été mis gratuitement à la disposition de la ville pour l'année 2021 dans l'attente d'une acquisition début 2022 ;

Considérant qu'afin d'accompagner la Ville dans ses opérations d'investissement, en vue de rénover le centre social et de réaménager certains espaces, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse a décidé de lui accorder une nouvelle subvention d'investissement d'un montant maximal de 150 000 euros représentant 50% des dépenses d'investissement engagées par la Ville pour la modernisation du centre social de Paese Novu ;

Considérant la subvention sur fonds locaux de 200 000 € accordée ;

Considérant les travaux d'amélioration (aménagement de la cuisine, équipement du centre) réalisés pour un montant de 79 391,90 € TTC et 69 350,10 € HTC ;

Considérant que d'autres travaux sont prévus (réaménagement de la salle polyvalente, de sanitaires, amélioration de l'accessibilité PMR) et ils devront s'intégrer à la vie du centre social sans perturber son fonctionnement ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don-Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** l'avenant à la convention d'investissement sur fonds locaux entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse et la ville de Bastia ci-après annexée.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention par laquelle la CAF attribue une subvention de 200 000 € à la ville de Bastia pour la réalisation d'investissements au sein du centre social de Paese Novu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.